

Législature 2021-2026
Procès-verbal No 5
Conseil général de Mex du 4 juillet 2022

Monsieur le Président ouvre la séance à 20h15.

Appel 56 membres sont présents. Le quorum est atteint.

Nouveaux membres /
Démissions M. Henrioud David est assermenté.

Procès-verbal
du 20 juin 2022 Le PV est accepté à la majorité dont 3 abstentions.

Communications de la
municipalité Renée Marendaz informe qu'une statistique a été faite sur les fréquentations des lignes de bus. On y relève plus de 17 % de fréquentation pour la ligne 58 et plus de 50% pour la ligne 56. Concernant la RC 151, Un comptage a été effectué. En comparant les 5 dernières années, une diminution des poids lourds a été constatée alors que l'on peut observer une légère augmentation des voitures. La vitesse moyenne se situe à 45 km/h, cette dernière est donc largement respectée.

Préavis 5/2022 En préambule, M. Gregory Wyss informe qu'une modification a été apportée par rapport au préavis présenté : le virage sera amélioré afin que les bus avec remorque puissent mieux amorcer le virage pour s'engager sur la route des Esserts. Une partie du trottoir sera supprimé. Les travaux envisagés sont effectués sur le domaine public et non pas sur le domaine privé.

Mme Christine Voltz, rapportrice de la Commission ad hoc, puis M. Sven Engestöm, rapporteur de la Commission gestion-finances donnent lecture des rapports de leur commission respective qui recommandent au Conseil général d'approuver le préavis 5/2022 concernant la demande de crédit d'investissement pour la sécurisation du carrefour entre la RC313 et la route des Esserts.

M. Chevalley demande si une limitation de la vitesse est également prévue à cet endroit. Le canton pense que l'installation d'un îlot central va probablement inciter les automobilistes à ralentir. Toutefois, il n'exclut pas une diminution de la vitesse si cela s'avérait nécessaire.

S'en suit alors toute une série de questions auxquelles le syndic donne des précisions, la parole n'étant pas demandée, le Président procède au vote.

Le préavis 5/2022 est accepté à la majorité, 2 oppositions, et 3 abstentions.

Préavis 6/2022 M. Pierre Balliger, rapporteur de la Commission gestion-finances puis M. Fernand Dominé, rapporteur de la Commission ad hoc, donnent lecture des rapports des dites commissions qui recommandent au Conseil d'approuver le préavis 6/2022 concernant la demande de crédit d'investissement pour le remplacement de la chaudière du bâtiment de l'administration communale

M. Girard demande des renseignements sur le projet de chauffage à distance qui avait été étudié en 2016, lors de la construction du lotissement Vers-l'Eglise. M. Wyss répond que la distance est trop longue pour alimenter la maison de commune, les coûts des fouilles seraient trop élevés. Plusieurs marques de

chaudière ont été étudiées. Du point de vue qualité/prix, c'est la société Schmidt qui a été retenue.

Au vu des nombreux problèmes avec la chaudière durant ces dernières années, des remarques sont faites quant au choix du prestataire. Le Syndic répond que c'était la vis qui provoquait des soucis et non pas la chaudière elle-même. La société Schmidt est également le fournisseur de la vis sans fin de l'alimentation de la chaudière à bois. Il pense qu'un seul interlocuteur vaut mieux que plusieurs prestataires.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède au vote.

Le préavis 6/2022 est accepté à la majorité, 1 opposition et 2 abstentions.

Préavis 7/2022

M. Luc Dumazy, rapporteur de la Commission gestion-finances puis Mme Lucette Walther, rapportrice de la Commission ad hoc, donnent lecture des rapports des dites commissions qui recommandent toutes deux au Conseil d'approuver le préavis 7/2022 concernant la demande de crédit d'investissement pour la création d'une place de jeux vers les nouveaux bâtiments, ainsi que de l'aménagement du parc sous l'église.

Bernard Formica, demande s'il est nécessaire de créer un escalier depuis le parvis de l'église alors qu'il y a un accès direct depuis le bâtiment situé au ch. Prieuré 3. M. von Oppenheim répond que l'escalier est prévu uniquement pour que ce parc soit accessible depuis l'église mais qu'il n'est pas obligatoire.

Il faut différencier les deux objets, un est une place de jeux, située vers les nouveaux bâtiments, au ch. du Prieuré. L'aménagement de celle-ci sera proposé au Conseil. L'autre, sous l'église, sera aménagée uniquement en parc. Il n'y aura pas d'installation de jeux conformément à l'accord conclu avec l'hoirie lors de la donation de ce pré à la commune.

Suite aux divergences quant à l'usage et à l'accès à cet espace, Mme Katy Maietti propose un amendement pour voter les deux points séparément :

Le Président passe au vote l'amendement proposé, lequel est accepté par 35 oui, 8 oppositions et 7 abstentions

Le Président passe au vote le premier point du préavis amendé, à savoir, la création d'une place de jeux vers les nouveaux bâtiments et le crédit d'investissement y relatif.

Le point n° 1 du préavis amendé est accepté par 48 oui, 0 opposition, 3 abstentions

Le Président passe au vote le deuxième point du préavis amendé, à savoir l'aménagement d'un parc sous l'église.

Le point n° 2 du préavis amendé est refusé par 20 non, 12 oui et 18 abstentions.

M. Formica propose de ne pas annuler la création d'un parc, mais de supprimer la construction d'un escalier. De plus, ce pré pourrait également être utilisé pour des jardins communaux. M. Wyss informe qu'il prend note de toutes les remarques et qu'une nouvelle proposition sera soumise au conseil.

Mme Christine Voltz donne lecture du rapport de la commission ad hoc et recommande d'approuver le préavis 8/2022 concernant la demande de crédit d'investissement pour la création de trois arrêts de bus à la route des Esserts – Haut et Centre –

M. Alain Charbonnier donne lecture du rapport de la Cogefin et recommande de refuser le préavis 8/2022 tel que présenté par la Municipalité.

M. Gregory Wyss prend la parole. L'obligation de mettre aux normes les arrêts de bus pour les personnes à mobilité réduite contraint la création d'un quai de débarquement pour les bus. La Municipalité a trouvé des solutions sans qu'il soit nécessaire d'exproprier des propriétaires. L'arrêt du « Haut » s'y prête sans soucis; quant à l'arrêt du « Centre » (ch. du Trésy), un accord a été conclu gratuitement avec le propriétaire de la parcelle 271.

M. Péguiron souhaite que les arrêts du trottoir soient arrondies afin de faciliter le passage des tracteurs.

M. Charbonnier propose un amendement du préavis 8_2022 : modifier la conclusion du préavis en supprimant la création de l'arrêt du Centre.

Le Président passe au vote l'amendement

L'amendement est accepté par 42 oui, 7 non et 2 abstentions

Le Président passe au vote le préavis amendé, à savoir la suppression de l'objet concernant la création de l'arrêt du Centre et accorder les crédits d'investissement pour la création des arrêts du Haut

Le préavis amendé est accepté par 40 oui, 7 non, 5 abstentions

Propositions individuelles
et divers

M. Girard demande des informations quant à l'abattage des arbres sur la parcelle située sous le cimetière. Il s'agit d'ailantes, dont l'abattage de ces plantes envahissantes est nécessaire.

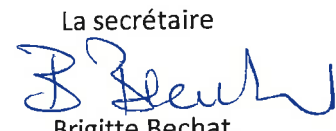
M. Girard précise que ce genre d'information pourrait être affiché aux piliers publics. M. Wyss prend acte de cette demande.

Il est 22h27, le Président clôt la séance.

Le Président

Philippe Cloux



La secrétaire

Brigitte Bechat